



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation de Salah Hamouri
Question au Gouvernement n° 295

Texte de la question

SITUATION DE SALAH HAMOURI

M. le président. La parole est à M. Meyer Habib, pour le groupe Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants.

M. Meyer Habib. Monsieur le Premier ministre, le 25 octobre dernier, quand le Quai d'Orsay a déclaré espérer la libération du Franco-Palestinien Salah Hamouri, j'ai eu honte.

Salah Hamouri est un terroriste, pas un prisonnier politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe REM.*) C'est un dirigeant du Front populaire de libération de la Palestine – le FPLP –, lequel est responsable de l'attentat de la rue Copernic.

M. Fabien Roussel. Je n'étais même pas né !

M. Meyer Habib. Rappelez-vous : Raymond Barre s'était dit indigné que « des Français innocents » aient été frappés.

Le FPLP, c'est aussi le carnage de la synagogue de Har Nof en 2014,...

M. Sébastien Jumel. Netanyahu, sors de ce corps !

M. Meyer Habib. ...au cours duquel cinq juifs ont été égorgés en pleine prière à Jérusalem, exactement comme le fut le père Hamel dans son église.

M. Hubert Wulfranc. Aucun rapport ! C'est scandaleux !

M. Meyer Habib. En 2005, Salah Hamouri a reconnu avoir planifié l'assassinat du grand rabbin d'Israël. Est-ce bien ce terroriste antisémite que la France espère voir libérer ? Imaginez-vous aujourd'hui qu'un pays ami demande la libération de Mehdi Nemmouche ? (*Mmes et MM. les députés des groupes GDR et FI quittent l'hémicycle, suivis de quelques députés du groupe REM.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Ces propos sont inadmissibles !

M. Claude Goasguen. C'est ce que vous faites qui est inadmissible !

Plusieurs députés du groupe LR . Allez-vous-en ! Dehors !

M. Gilbert Collard. Sortez !

M. Sébastien Chenu. Collabos !

M. Meyer Habib. Le 26 octobre dernier, Jean-Yves Le Drian m'a répondu : « J'assume. »

Monsieur le Premier ministre, c'est une défaite morale de votre gouvernement. Combien de morts encore faudra-t-il pour que nous comprenions que c'est le même ennemi qui tue à Jérusalem, Paris, Nice ou Barcelone ? Faire deux poids, deux mesures, c'est perdre d'avance la guerre contre le terrorisme. L'antisionisme est le nouvel antisémitisme. Votre prédécesseur Manuel Valls l'avait courageusement exprimé ici même. Cela lui vaut la haine de tous les islamo-gauchistes qui viennent de quitter cet hémicycle. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. Claude Goasguen. Ce qui vient de se passer est inadmissible !

Un député du groupe LR . Honteux !

M. Meyer Habib. Provocation, clientélisme : voici insoumis et communistes, unis pour l'occasion, qui annoncent leur voyage en Israël pour soutenir les terroristes Marwan Barghouti et Salah Hamouri. Les mêmes estiment que quand on massacre ici, c'est du terrorisme, mais qu'en Israël, c'est de la résistance. Ils appellent au boycott d'Israël, qui leur a signifié qu'ils seraient interdits d'entrée. La réaction du Quai d'Orsay, fidèle à sa ligne, est incroyable : Israël devrait céder, comme si l'apologie du terrorisme était normale et l'appel au boycott légal ! *(Exclamations sur les bancs du groupe REM.)*

M. Claude Goasguen. Barrez-vous !

M. Meyer Habib. Je le dis aux insoumis : économisez temps et argent...

M. le président. Je vous remercie, monsieur le député ;...

M. Aurélien Pradié. Il est courageux !

M. le président. ...la parole est maintenant à Mme la ministre chargée des affaires européennes.

Mme Nathalie Loiseau, ministre chargée des affaires européennes. Monsieur le député, comme vous l'avez indiqué, les autorités israéliennes ont annoncé leur refus d'accueillir sur leur territoire une délégation de députés, de sénateurs et de députés européens français.

Un député du groupe REM . C'est honteux !

M. Aurélien Pradié. C'est normal !

Mme Nathalie Loiseau, ministre . Cette délégation se déplaçait dans le cadre d'une visite organisée par l'Association France Palestine Solidarité. Les membres de cette délégation avaient annoncé auparavant qu'ils souhaitaient rencontrer Marwan Barghouti et l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, tous deux emprisonnés. Il s'agit d'une décision souveraine d'Israël.

M. Claude Goasguen. Voilà !

Mme Nathalie Loiseau, ministre . Nous la respectons. Est-ce à dire que nous l'approuvons ? Je ne le crois pas, car nous souhaitons que les parlementaires français aient partout accès à l'ensemble des interlocuteurs qu'ils veulent rencontrer pour remplir leur mission d'information. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et NG.)* Nous y sommes attentifs en Israël aussi bien que partout où les élus français se rendent.

En ce qui concerne plus spécifiquement la situation de Salah Hamouri, je tiens à redire ici que, dès lors qu'il s'agit de l'un de compatriotes, il a pleinement droit, comme tous les Français emprisonnés à travers le monde, à la protection consulaire, conformément à la Convention de Vienne. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes REM, MODEM et NG.)*

Nous avons signalé aux autorités israéliennes toute l'attention que nous portons à sa situation, et nous avons fait part de notre préoccupation face au recours extensif à la détention administrative. Qu'en est-il en effet de Salah Hamouri ? La conséquence de sa détention administrative est que, arrêté le 23 août dernier, il ignore, tout comme son avocat ou nous-mêmes, les charges qui sont retenues contre lui. Nous continuons à demander le plein respect des droits de notre compatriote et, oui, à espérer sa libération rapide. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

Ces échanges se poursuivent ; soyez assuré, monsieur le député, que cela ne remet nullement en cause la qualité des liens qui unissent Israël et la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 295

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 novembre 2017](#)